

Journal de la Ville et du Grand-Duché le 30 novembre 1830, on trouve ce passage : « Si les traités sur lesquels on est à cheval, nous liaient, ils devaient également lier le souverain qu'on nous avait imposé ; pourquoi alors le grand-duché n'avait-il pas son administration particulière ? pourquoi nous a-t-on fait contribuer au paiement de la dette énorme de la Hollande, qui nous était étrangère ? pourquoi a-t-on vendu nos domaines et confondu le produit de cette vente dans les recettes générales d'un royaume qui ne nous regardait en rien ? pourquoi ? pourquoi ? etc. »

A l'égard des Luxembourgeois qui avaient embrassé la cause du gouvernement provisoire de Bruxelles, Willmar montrait en somme la même attitude qu'à l'égard des députés des Etats Provinciaux qui avaient proposé des mesures législatives réservées au monarque ; comme ceux-ci il ignorait complètement que sous l'ancien régime, les Etats de la Province de Luxembourg avaient représenté plusieurs fois très franchement aux autorités gouvernementales de Bruxelles que la structure économique et sociale de leur pays différait beaucoup de celle des autres provinces des Pays-Bas, et justifiait parfaitement leurs demandes en vue de mesures particulières pour leur pays (77).

Vers la même époque, une souscription ouverte à Luxembourg pour secours aux blessés, aux veuves et aux orphelins des victimes de l'insurrection de Bruxelles rapporta la somme de 3658,60 francs ; la ville de Vianden expédia aussi plus de 500 francs dans la capitale brabançonne. Dimanche le 3 octobre, sur le bruit qu'un fort contingent de miliciens du Grand-Duché allait venir de Namur à Luxembourg, le commandant de la garnison qui s'élevait alors à 5000 hommes, y compris les 400 qui venaient d'arriver le même jour, ordonna la fermeture immédiate des portes. Les habitants d'un faubourg ayant manifesté aussi leur intention d'arborer le drapeau brabançon à l'exemple des habitants de nombreuses localités du plat pays, il menaça le lendemain les bourgeois de proclamer l'état de siège dans le cas du moindre tumulte.

Alors que le Journal de Francfort publia un article pour démontrer par des arguments historiques, juridiques et dynastiques que le Grand-Duché ne formait pas une partie intégrante du Royaume des Pays-Bas, l'ancien professeur à l'Athénée Derote et J.-B. Nothomb défendaient dans des publications le point de vue des insurgés belges (78) ; Guillaume Pescatore critiqua très sévèrement dans le Journal la fiscalité du régime. Vers la fin d'octobre, les bourgeois de la capitale attendaient la venue des deux commissaires de la diète de Francfort pour former

---

(77) Le plus caractéristique de ces documents me semble être une requête que les Etats adressèrent en 1706 à Philippe d'Anjou, Roi d'Espagne, dont le gouvernement avait introduit plusieurs taxes nouvelles dans les Pays-Bas.

(78) Le Grand-Duché de Luxembourg dans la Révolution belge, p. 40.